

8. Délibération n°7-2021 : Attribution du marché de prestations intellectuelles relatif à l'étude d'opportunité et de faisabilité portant sur le projet d'aménagement et de développement durables du Massif du Mont Saint-Odile :

Ce point est présenté par Bernard FISCHER, Vice-président.

I/ Contexte :

Depuis 2019, les élus du PETR ont été régulièrement informés des perspectives de développement et d'aménagement durables sur le Massif du Mont Sainte-Odile.

En effet, depuis que les élus du Piémont des Vosges ont notifié au Préfet leur volonté de ne pas inscrire le Mont Sainte-Odile au label « Grand Site de France » en décembre 2018 - dont les effets auraient sans conteste induits des contraintes en matière d'urbanisme - les Présidents du PETR et des trois intercommunalités ont néanmoins manifesté la volonté unanime d'engager des réflexions sur l'avenir du site.

Un Comité de Pilotage, dit COPIL, a été créé et se compose des Présidents du PETR, des trois intercommunalités du Piémont, des Maires d'Ottrott et de Saint-Nabor, de la représentante de la Région ainsi que des représentants de l'Evêché et de l'Etat.

Le COPIL s'est réuni à 4 reprises depuis 2019 et un rendu des évolutions et des décisions de cette instance a été systématiquement porté à la connaissance des élus des 35 communes à chaque séance du Comité Syndical.

Ainsi, au fil des COPIL s'est dégagée l'ambition de porter une étude globale portant sur le développement et l'aménagement durables du Massif du Mont Sainte-Odile en adaptant le site au réchauffement climatique et en repensant la mobilité et la place qu'occupe aujourd'hui l'automobile pour y accéder.

Si les attraits du Mont Sainte-Odile sont effectivement d'enviables atouts, ils induisent dans le même temps une menace de plus en plus palpable du fait d'une fréquentation intense du public et d'une absence de gestion adéquate des flux de visiteurs. S'il est délicat d'estimer l'ensemble de cette fréquentation, les derniers résultats n'indiquent pas moins d'1 million de visiteurs et environ 330 000 véhicules par an qui accèdent à la partie sommitale.

Tous ces flux occasionnent des difficultés de gestion et d'accueil, tant au niveau du stationnement que des circulations, piétonnes ou automobiles. Outre ces difficultés, le nombre de véhicules au Mont pose à présent de nombreuses questions en matière de développement durable et particulièrement en matière d'émission de gaz à effet de serre qu'il incombe de réduire à toutes les échelles. Ces émissions posent également des questions en matière d'expositions des visiteurs, des habitants mais aussi des bâtiments remarquables aux multiples pollutions.

Il importe par voie de conséquence à l'action publique de mener des réflexions en matière de lutte contre le réchauffement climatique en contribuant à diminuer durablement ces émissions. Autrement dit, il est nécessaire de mener une étude relative à l'accessibilité durable au Massif du Mont Sainte-Odile en poursuivant l'objectif de réduire le nombre de véhicules tout en conservant l'attrait du site.

Si l'objet de l'étude pose la faisabilité d'une mobilité alternative à la voiture, c'est tout le fonctionnement global et actuel du site qui mérite réflexion en poursuivant un objectif commun et partagé de développement et d'aménagement durables.

En somme, il s'agira d'adapter le site du Mont Sainte-Odile au réchauffement climatique tout en poursuivant et valorisant, voire intensifiant, une activité touristique plus durable et nettement plus tournée vers un « tourisme vert », plus corrélé avec l'esprit des lieux et davantage respectueux du patrimoine naturel et bâti.

II/ L'exigence des attendus du cahier des charges :

Le PETR a publié une consultation pour l'attribution d'un marché public relatif à une étude d'opportunité et de faisabilité portant sur le développement et l'aménagement durables du Massif du Mont Sainte-Odile dont le cahier des charges a été présenté en séance du Comité Syndical le 17 décembre 2020.

Les objectifs sont les suivants :

- Adapter le site du Mont Sainte-Odile au réchauffement climatique en programmant la réalisation d'un transport de nature à diminuer durablement la fréquentation automobile. Il s'agit de réunir les conditions pour organiser une accessibilité durable au massif qui induira une refonte globale du fonctionnement du site, tant au niveau des mobilités que des aménagements à créer ;
- La création d'un nouveau mode de transport imposera l'objectif de réduction des places de stationnement et, par voie de conséquence, une requalification de ces espaces notamment en les désartificialisant et les revégétalisant. Le parvis du couvent ainsi que le parking (P1) à proximité immédiate feront l'objet d'hypothèses d'aménagement en privilégiant les ouvertures paysagères vers la plaine d'Alsace. Ce parc paysager pourra comprendre, si l'opportunité et la faisabilité devaient être confirmées, un espace, dit « Maison du Massif » (existant ou à créer) destiné à améliorer l'accueil touristique et à l'organiser ;
- Améliorer le fonctionnement global du site et son accueil tant par le renforcement de la qualité de l'offre touristique que sa diversification. Il s'agit de favoriser des activités touristiques durables qui respectent l'esprit des lieux sur les quatre saisons et en lien avec l'évolution des modes de vie.

L'opportunité et la faisabilité portent notamment :

- La requalification du Mont Sainte-Odile :
 - La suppression des emplacements dédiés au stationnement : 2 parkings et le 3ème de taille réduite et payant ;
 - La création d'un aménagement paysager sur le parvis afin de proposer une déambulation à l'extérieur du couvent et diluer les flux de visiteurs. L'attrait de ce parc paysager sera la création d'un belvédère sur la plaine d'Alsace.
 - L'opportunité d'une « maison du massif » : l'objet de cette Maison du Massif s'inscrit dans la volonté d'améliorer l'accueil touristique et d'orienter les visiteurs sur les offres touristiques présentes sur le site ou à proximité
- L'offre touristique :

Il s'agira d'élaborer une stratégie d'accueil et d'offre de services touristiques sur le site du massif du Mont Sainte-Odile. En lien avec le transport qui sera retenu, le couvent et ses

abords, la proximité des carrières de Saint-Nabor, il sera nécessaire d'envisager une offre globale qui corresponde au développement durable et aux modes de vie.

Pour parvenir à conserver et capter les touristes et excursionnistes, il est nécessaire de valoriser les espaces qui constituent le massif du Mont Sainte-Odile, d'identifier les opportunités et diversifier une offre qui doit sans cesse se renouveler et innover.

➤ **Deux scénarii de transport à évaluer :**

C'est le cœur de l'étude dont découlera l'ensemble des attendus en termes de requalification/fonctionnement du site et de l'accueil touristique.

- Le scénario de type « navette électrique » :

Ce scénario vise à organiser un transport de type navette ou bus électrique en s'appuyant sur les infrastructures routières existantes.

L'objectif reste de favoriser l'usage de la navette depuis un ou plusieurs points de départ comme les centralités d'Obernai, Barr et Rosheim (en lien avec les gares) et/ou depuis les carrières de Saint-Nabor. D'autres hypothèses de départ peuvent être proposées.

S'agissant de navette électrique, l'étude devra notamment préciser les conditions pour bénéficier d'un service constant et régulier, en intégrant l'autonomie de ces véhicules, les temps de recharge et l'emplacement des dispositifs de nature à les recharger.

- Le scénario « téléporté » :

L'opportunité d'un tel transport devra être évaluée au regard de l'ensemble des éléments du cahier des charges mais aussi au niveau de son acceptabilité qui devra être une composante de la faisabilité (acteurs touristiques, collectivités, riverains...).

L'hypothèse de départ depuis Saint-Nabor n'est pas figée, d'autres solutions pourront être proposées mais dans le respect des conditions du cahier des charges.

Il s'agira d'étudier un transport câblé (télécabine, téléphérique ou autre) en les comparant entre eux et au regard des impacts (paysagers, environnementaux, urbains...), des flux, du report modal, de l'équilibre financier...

Toutes ces options de lignes devront être analysées et il sera impératif de disposer de toute illustration (croquis, 3D, vidéos, coupes, photomontages...) permettant de s'assurer de l'insertion de cet équipement dans le paysage. En effet, l'impact visuel et esthétique des câbles, des pylônes, des cabines et des stations constitue un élément déterminant dans les débats (publics ou en COPIL) et détermine l'acceptation.

Les tranches optionnelles : La programmation et l'enquête de préférence déclarée :

Pour ce qui concerne la programmation du scénario retenu, il s'agira notamment de réaliser un planning méthodologique d'aménagement et déterminer les équipements qui relèvent de la programmation. Il s'agit concrètement d'un volet pré-opérationnel pour l'aménagement du site.

L'enquête de préférence déclarée fait l'objet, elle aussi, d'une tranche conditionnelle.

Plusieurs offres de transport vont être comparées et plusieurs critères vont guider le choix du visiteur pour accéder au Mont Sainte Odile, parmi lesquels la disponibilité des parkings, le temps de transport, le coût, la saisonnalité, les horaires...

Pour chacun de ces critères, il existe des seuils au-delà desquels le visiteur accepte ou non de changer de mode de transport, ou renonce à la visite. S'agissant d'un report modal, il sera nécessaire de bénéficier des dires d'experts ou d'évaluation. Mais une enquête dite de préférence déclarée par laquelle l'utilisateur va donner des indications sur son consentement à payer, ou à changer de mode est plus opportune.

III/ Les offres :

Une consultation a été lancée en novembre 2020 selon les modalités d'une procédure adaptée conformément à la réglementation relative aux marchés publics.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante : 70 points sur la valeur technique et 30 points maximum sur le prix.

Au total, sept offres ont été déposées sur la plateforme de marché public et analysées.

Les élus membres de la commission d'appel d'offre élargie aux membres restants du Bureau Syndical se sont réunis le jeudi 14 janvier 2021 pour retenir les 3 meilleures candidatures afin de les inviter à négocier conformément au Code de la commande publique et comme le prévoit le règlement de consultation.

Des négociations ont été menées avec 3 entreprises ayant déposé une offre :

- le groupement formé par la société Géode,
- celui formé par Câble Neige Aménagement (CNA)
- et celui constitué par INGEROP.

Les négociations ont été menées le jeudi 21 janvier 2021 conformément à la réglementation relative aux marchés publics.

Il résulte de cette séance que le groupement INGEROP, ERIC et ACTE 2 PAYSAGE, avec en sous-traitance le cabinet ALLIANCE spécialiste en tourisme, obtiennent la note technique de 80,15 points et sont classés en première position.

TF phase 1 : Diagnostic		29 369,00 €
TF phase 2 : Faisabilité		69 315,00 €
TF phase 3 : Présentation et choix		19 000,50 €
TO phase 4 : Programmation		13 617,00 €
TO Enquête de préférence déclarée		1 965,25 €
TOTAL en Euros et HT		133 266,75 €

Le prix de la tranche ferme est 141 221,40€ TTC. Le prix TTC, tranches optionnelles incluses, est de l'ordre de 159 920,10€.

Le débat a porté sur des questions relatives à :

- ✓ L'accessibilité routière, le maintien des routes ouvertes ;
- ✓ La concertation avec le public ;
- ✓ La volonté de créer un site touristique structurant.

Le Comité Syndical,

VU le Code Général des Collectivités ;

VU le Code de la Commande Publique et particulièrement les articles L.2123-1 et R.2123-1 1°;

VU l'arrêté préfectoral du 12 décembre 2018 portant transformation du Syndicat Mixte du Piémont des Vosges en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural ;

VU les sept offres déposées et analysées au regard des critères expressément indiqués au règlement de consultation ;

VU les trois meilleures offres retenues et invitées à négocier ;

VU l'offre déposée par le groupement constitué par INGEROP ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE, *à l'unanimité*

1) **D'ATTRIBUER** le marché de prestations intellectuelles relatif à l'étude d'opportunité et de faisabilité portant sur le projet d'aménagement et de développement durables du Massif du Mont Saint-Odile au groupement « INGEROP Conseil & ingénierie » pour un montant

2) **DE CONFIER** à Monsieur le Président la charge de mener à son terme la procédure de passation du marché.

9. Divers :

Vincent KOBLOTH a présenté aux élus les éléments de synthèse de la réunion des Présidents de SCoT, réuni en Interscot, le samedi 12 décembre 2020.

Michel HERR



Président